

Le 09 juillet 2020,

Le Conseil de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté dûment convoqué par M. Frédéric DE AZEVEDO, Président, s'est réuni en session ordinaire, au Gymnase de Vinay à 18h00.

Date de convocation : **Le samedi 04 juillet 2020**

Nombre de Conseillers en exercice : **72**

Présents titulaires : 70

Présents suppléants : 0

Pouvoirs : 01

Votants : **71**

**Présents :** Stéphane VILLARD – Didier CORVEY BIRON – Natacha PETTER – Aimé LAMBERT – Isabelle ORIOL – Gilbert CHAMPON – William THUMY – André ROUX – Dominique DORLY – Daniel BERNARD – Franck ROUSSET – Geneviève MOREAU-GLENAT – Patrice FERROUILLAT – Nicole DI MARIA – David CHARBONNEL – Raymond ROLLAND – Albert BUISSON – Corinne MANDIER – Philippe DESPESE – Franck DORIOL – Patrice ISERABLE – Alex BRICHET BILLET – Bernard FOURNIER – Bernard GRINDATTO – Vincent DUMAS – Lauriane ALBERTIN – Béatrice GENIN – Frédéric DE AZEVEDO – Marie Chantal JOLLAND - Daniel FERLAY - Jean Claude DARLET – Claude WIART – Sylvain BELLE – Nathalie PANARIN - Emmanuel ESCOFFIER - Joël O'BATON - Raymond PAYEN – Christelle LANDEFORT – Christian DREYER – Monique VINCENT – Raphaël MOCELLIN – Imen ALOUI – Bernard FESTIVI – Véronique TODESCO - Jean Yves BALESTAS – Nicole NAVA – Alain RENAULT – Jacques LASCOURMES – Lucile VIGNON – Noëlle THAON - André ROMÉY – Jean Pierre FAURE - Frédérique MIRGALET – Yvan CREACH – Micheline BLAMBERT – Marie-Jeanne DABADIE – Didier DEZANDRE – Alain FUSTIER – Dominique UNI – Jean-Philippe GORON – Alain ROUSSET – Philippe CHARBONNEL - Denis CHEVALLIER – Gaëtan ROUX BERNARD – Philippe ROSAIRE – Vanessa SAVIGNY – Jacky SOMVEILLE – Myriam SIABBARASI – Pierre BLUNAT - Emilie CROCE

**Absents :** Patrick SEYVE – Jessica LOCATELLI

**Procurations :** Jessica LOCATELLI à Frédéric DE AZEVEDO

**Secrétaire de séance :** Philippe ROSAIRE

## 1) Ouverture de séance

- a. La séance est ouverte sous la présidence du doyen d'âge, M. André ROMÉY, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

*18h20 suspension de séance*

*18h25 reprise de séance*

- b. Monsieur Philippe ROSAIRE, Maire de la commune de Vinay, est désigné secrétaire de séance. **Approuvé à l'unanimité.**
- c. Le doyen d'âge procède alors à l'appel des conseillers et constate que **le quorum est atteint** et que le Conseil peut valablement délibérer.
- d. Le Président demande au Conseil d'approuver le procès-verbal du 18 juin 2020. **Approuvé par 67 voix POUR et 4 abstentions.**

## 2) Délibérations

### 2020\_07\_100 : Election du Président de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

Le Conseil Communautaire ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-2 ;

**Vu** les résultats de scrutin ;

Procède à l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire, **sous la présidence de Monsieur André ROMÉY**, doyen d'âge.

Constitution du bureau : le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Céline CEZARD et François BONAIME.

Candidats :

- **M. Frédéric DE AZEVEDO**
- **M. Jacques LASCOUMES**

Chacun des deux candidats prend la parole pour présenter son programme.

Nombre de votants : **71**  
▪ Suffrages exprimés : **70**  
▪ Nombre de bulletins blancs ou nuls : **01**

Ont obtenu au premier tour de l'élection :  
▪ **M. Frédéric DE AZEVEDO** : **66 voix**  
▪ **M. Jacques LASCOUMES** : **04 voix**

**M. Frédéric DE AZEVEDO** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Président. Immédiatement installé dans ses fonctions, il prend la présidence de l'Assemblée communautaire.

### **2020\_07\_101 : Détermination du nombre de Vice-présidents**

Sous la présidence de M. Frédéric DE AZEVEDO,  
Le Conseil Communautaire ;

**Vu** l'article L5211-2 et L5211-10 du CGCT ;

**Vu** la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentativité communale dans les Communautés de communes,

Procède à la détermination du nombre de Vice-Présidents.

Il est rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Ce nombre est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 Vice-présidents.

Compte tenu des effectifs du Conseil communautaire de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, le nombre maximum de vice-présidents est fixé à 14.

**Considérant** que le Président nouvellement élu propose aux membres du Conseil communautaire de porter à onze (11) le nombre de vice-Présidents ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :**

- **FIXE** le nombre de Vice-présidents à onze (11).

### **2020\_07\_102 : Election des Vice-présidents**

Le Conseil Communautaire,

**Vu** l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les résultats de scrutin ;

Procède à l'élection des Vice-présidents au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

#### **1. Élection du 1<sup>er</sup> Vice-président**

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Raphaël MOCELLIN** qui sera en charge du **tourisme, de la valorisation patrimoniale et gastronomique.**

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : **71**  
▪ Suffrages exprimés : **68**  
▪ Nombre de bulletins blancs ou nuls : **3**

A obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. Raphaël MOCELLIN** : **68 voix**

**M. Raphaël MOCELLIN**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé premier Vice-président et immédiatement installé.

## **2. Élection du 2<sup>ème</sup> Vice-président**

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Philippe ROSAIRE** qui sera en charge de **l'eau et de l'assainissement**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 68
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 03

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. Philippe ROSAIRE : 68 voix**

**M. Philippe ROSAIRE**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé deuxième Vice-président et immédiatement installé.

## **3. Élection du 3<sup>ème</sup> Vice-président**

Monsieur le Président propose la candidature de **M. André ROUX** qui sera en charge du **développement économique**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 68
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 03

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. André ROUX : 68 voix**

**M. André ROUX**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé troisième Vice-président et immédiatement installé.

## **4. Élection de la 4<sup>ème</sup> Vice-présidente**

Monsieur le Président propose la candidature de **Mme Geneviève MOREAU-GLÉNAT** qui sera en charge de la **Gestion et la Valorisation des Déchets et la Communication**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 67
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 04

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **Mme Geneviève MOREAU GLÉNAT : 67 voix**

**Mme Geneviève MOREAU GLÉNAT**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée quatrième Vice-présidente et immédiatement installée.

## **5. Élection de la 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

Monsieur le Président propose la candidature de **Mme Dominique UNI** qui sera en charge de la **cohésion du territoire, enfance, jeunesse et réussite éducative**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 68
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 03

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **Mme Dominique UNI : 68 voix**

**Mme Dominique UNI**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée cinquième Vice-présidente et immédiatement installée.

## **6. Élection de la 6<sup>ème</sup> Vice-présidente**

Monsieur le Président propose la candidature de **Mme Nicole DI MARIA** qui sera en charge de **l'action sociale et culturelle**.

Mme Lucile VIGNON se déclare candidate.

Chacune des candidates présente son programme.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 67
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 04

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **Mme Nicole DI MARIA : 63 voix**
- **Mme Lucile VIGNON : 04 voix**

**Mme Nicole DI MARIA**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée sixième Vice-présidente et immédiatement installée.

## **7. Élection du 7<sup>ème</sup> vice-Président**

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Albert BUISSON** qui sera en charge de **l'environnement, de la transition énergétique et de la mobilité**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 65
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 06

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. Albert BUISSON : 65 voix**

**M. Albert BUISSON**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé septième Vice-président et immédiatement installé.

## **8. Élection du 8<sup>ème</sup> Vice-président**

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Sylvain BELLE** qui sera en charge des **finances, des ressources humaines et de la mutualisation**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 68
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 03

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. Sylvain BELLE : 68 voix**

**M. Sylvain BELLE**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé huitième Vice-président et immédiatement installé.

## **9. Élection du 9<sup>ème</sup> Vice-président**

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Jean-Claude DARLET** qui sera en charge de **l'aménagement, du foncier et des politiques contractuelles**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 63
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 08

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. Jean-Claude DARLET : 63 voix**

**M. Jean-Claude DARLET**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé neuvième Vice-président et immédiatement installé.

### **10. Élection du 10<sup>ème</sup> Vice-président**

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Yvan CREACH** qui sera en charge **des sports, des loisirs et des travaux**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 64
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 07

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. Yvan CREACH : 64 voix**

**M. Yvan CREACH**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé dixième Vice-président et immédiatement installé.

### **11. Élection du 11<sup>ème</sup> vice-Président**

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Gilbert CHAMPON** qui sera en charge de l'agriculture, de l'habitat, des sentiers et de l'accessibilité.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 67
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 04

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. Gilbert CHAMPON : 67 voix**

**M. Gilbert CHAMPON**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé onzième Vice-président et immédiatement installé.

### **2020\_07\_103 : Détermination du lieu du Conseil communautaire du 16 juillet**

**Vu** l'article L.5211-11 du CGCT disposant que l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres,

**Vu** l'article L. 2121-18 du CGCT disposant, par renvoi des principes applicables aux Conseils municipaux, que les séances du Conseil communautaire sont publiques,

**Considérant** que le siège social de l'EPCI, ne disposant pas de salle adéquate, ne permet pas de réunir les membres du Conseil communautaire ainsi que les membres du public,

**Considérant** que la salle des fêtes de Saint-Just de Claix - commune membre de la Communauté de communes - constitue un lieu approprié dans la mesure où celui-ci ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :**

- **DÉCIDE** que la séance du Conseil communautaire de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté **du 16 juillet 2020 se tiendra à la salle des fêtes de Saint Just de Claix à 19h00.**

### **3) Questions diverses**

**Heure de fin de séance : 21h40**